Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 23 octobre 2026 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 09/10/2026.

2. Commandant de zone - Suivi bimensuel
3. Analyse de risques - Mise à jour 2026

Le Collège de zone décide d'émettre un avis de principe favorable sur l'analyse des risques 2026 telle que présentée par le Commandant de zone ; De proposer au Conseil de zone d'approuver ce document lors de sa prochaine séance.

4. Schéma d'organisation opérationnelle - Mise à jour 2026

Le Collège de zone décide de marquer son accord de principe sur le schéma d'organisation opérationnelle 2026 tel que présenté par le Commandant de zone ; De proposer au Conseil de zone de valider ce Schéma lors de sa prochaine séance.

5. Budget 2027 - Projet

Le Collège de zone décide de marquer son accord sur le projet de budget pour l'exercice 2027 de la Zone ; De présenter le projet de budget au Conseil de zone le 13 novembre 2026 pour approbation et de prévoir la séance d'information pour les administrations communales de la zone durant la séance.

6. MP Achat d'un booster de démarrage - Conditions et mode de passation

Le Collège de zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2026-060 du marché "Achat d'un booster de démarrage", ainsi que le montant estimé qui s'élève à € 1.900,83 hors TVA ou € 2.300,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De consulter 3 opérateurs économiques.

7. MP Achat de gants de protection thermique - Conditions et mode de passation

Le Collège de zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2026-061 du marché "Achat gants de protection thermique", ainsi que le montant estimé qui s'élève à € 4.132,23 hors TVA ou € 5.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De consulter 3 opérateurs économiques.

8. MP Achat et installation de deux mâts porte-drapeaux - Conditions et mode de passation

Le Collège de zone décide d'approuver le descriptif technique n° 2026-062 du marché "Achat et installation de deux mâts porte-drapeaux" ainsi que le montant estimé qui s'élève à € 3.305,79 hors TVA ou € 4.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De consulter 3 opérateurs économiques.

9. MP Achat outillage électroportatif - Attribution

Le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Achat outillage électroportatif" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit DE BRY QUINCAILLERIE SERVICES, Allee Des Artisans 1 à 5590 Ciney pour le montant d'offre contrôlé de € 2.815,21 hors TVA ou € 3.406,40, 21 % TVA comprise.

10. Réparation façade extérieure Ciney - Attribution

Le Collège de zone décide d'approuver le devis de la société GROVEN+, rue de l'Abbaye, 56 - B4040 à HERSTAL, d'un montant de € 14.680,00 HTVA ou € 17.762,80 TVAC pour la réparation de trois panneaux isolants de la caserne de Ciney suite à un accident du 29 avril 2025.

11. MP Désignation d'électriciens (Accord-cadre) - Attribution

Le Collège de zone décide d'attribuer le marché de base "Désignation d'électriciens (Accord-cadre)" aux soumissionnaires ayant remis les trois offres économiquement les plus intéressantes soit, dans l'ordre suivant : Adjudicataire n°1 = EMA SYSTEM, Rue du Quartzn n° 6 à 5580 Rochefort - Adjudicataire n°2 = WENKIN Electricité, Rue du Calvaire, 23 à 5680 Doische - Adjudicataire n°3 = DUJACQUIER, Rue Véroffe, 10 à 5660 Aublain.

12. MP Achat 300 polos et 300 pantalons ambulanciers - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la commande de 300 polos floqués et 300 pantalons brodés pour les ambulanciers sur base de l'accord-cadre 2024-047, à la société Condor Safety, à Krommebeekstraat, 44 à 8930 Menen, pour un montant d'offre contrôlé de € 51.678,00 hors TVA ou € 62.530,38 21 % TVA comprise.

13. MP Achat de machines, équipements et consommables pour labo ARI et entretiens des équipements - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la commande de matériel et consommables pour les ARI sur base du devis n° 3128016944 du 5 octobre 2026, dans le cadre de l'accord-cadre 2026-024 « Achat de machines, équipements et consommables pour labo ARI et entretiens des équipements », à la société DRÄGER BELGIUM, Heide 10 à 1780 Wemmel, pour un montant total de 89.723,99 € hors TVA, soit 108.566,03 € TVA comprise.

14. MP Achat matériels et équipements pour les équipes plongée et eau-vive (Accord cadre) - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la commande de matériel eau-vive et plongée sur base de notre accord-cadre 2026-023 « Achat de matériels et équipements pour les équipes plongée (lot 1) et eau-vive (lot 2) (accord-cadre) » auprès de l'adjudicataire du lot 1, NEREE SPRLU, Rue Père Cambier 17 à 5000 Namur, pour un montant contrôlé de 19.400,49 € HTVA ou 23.474,60 € TVA de 21 % comprise, et auprès de l'adjudicataire du lot 2, WRS INTERNATIONAL BV, Krommebeekstraat 44 à 8930 Menen, pour un montant contrôlé de 12.759,90 € HTVA ou 15.439,48 € TVA de 21 % comprise.

15. MP Achat matériel GRIMP - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché “Achat matériel GRIMP" via la centrale d'achat de l'UGAP pour le montant d’offre contrôlé de € 5.908,44 hors TVA, ainsi que € 1.240,77 de TVA à payer à l'Etat belge.

16. MP Achat 4 stations de charge pour défibrillateurs multifonction - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la commande de 4 stations de charges pour défibrillateur SLIML Ambulance Bracket with DC/DC charging module à la société Arseus Hospital SA, Rijksweg 10 à 2880 BORNEM, pour le montant d’offre de € 5.085,28 HTVA ou € 5.390,40 TVAC.

17. MP Achat sous-vêtements de feu (Accord-cadre) - Révision des prix

Le Collège de zone décide d'approuver la révision des prix, à savoir une augmentation de 2,5% par rapport aux prix unitaires de 2025, pour le marché 2024-053 “Achat sous-vêtement de feu (Accord-cadre)” attribué à la société PROVITEC SPRL, Ruelle Grulois 5 à 7950 Chièvres, à partir du 12 janvier 2027.

18. MP Achats de gants techniques (Accord-cadre) - Révision des prix

Le Collège de zone décide d'approuver la révision des prix, à savoir une augmentation de 2 % par rapport aux prix unitaires de 2024, pour le marché 2024-058 “Achat de gants techniques (Accord-cadre)” attribué à la société VDP SAFETY, Binnensteenweg, 160 à 2530 Boechout, à partir du 27 décembre 2026.

19. Promotion au grade de lieutenant professionnel - Recevabilité des candidatures

Le Collège de zone décide de déclarer recevable la seule candidature dans le cadre de l'appel à promotion au grade de lieutenant professionnel.

20. Promotion au grade de lieutenant volontaire - Recevabilité des candidatures

Le Collège de zone décide de déclarer recevables les 6 candidatures dans le cadre de l'appel à promotion au grade de lieutenant volontaire.

21. Promotion au grade d'adjudant volontaire - Recevabilité des candidatures

Le Collège de zone décide de déclarer recevables 10 candidatures dans le cadre de la promotion au grade d'adjudant volontaire ; De déclarer recevables 4 candidatures sous réserve de recevoir leur brevet NM02 avant la première épreuve de promotion.

22. Promotion au grade de sergent volontaire - Recevabilité des candidatures

Le Collège de zone décide de déclarer recevables les 2 candidatures dans le cadre de l'appel à promotion au grade de sergent volontaire.

23. Promotion au grade de caporal professionnel - Recevabilité des candidatures

Le Collège de zone décide de déclarer recevables les 21 candidatures dans le cadre de l'appel à promotion au grade de caporal professionnel.

24. Promotion au grade de caporal volontaire - Recevabilité des candidatures

Le Collège de zone décide de déclarer recevables 17 candidatures dans le cadre de l'appel à promotion au grade de caporal volontaire ; De déclarer non recevable 1 candidature.

25. Recrutement secouristes-ambulanciers volontaires – Recevabilité candidatures, désignation jury et dates épreuves

Le Collège de zone décide de déclarer irrecevables 15 candidatures ; De déclarer recevables les 228 autres candidatures ; De désigner comme suit les membres du jury : 1 officier de la zone DINAPHI : le Lieutenant Bertrand SERUSIAUX, Directeur Exécution D2 - 1 sous-officier de la zone DINAPHI : l'adjudant Romain LEVEQUE, ARD du district Sud - La Directrice administrative ou sa déléguée : Mme Sabine MASSON, Directrice RRH ; De fixer les épreuves physiques les 29,30 et 31 octobre 2026 à Philippeville et l'épreuve orale avant le 31 décembre 2026.

26. Pompier professionnel - Convention OPT-OUT

Le Collège de zone décide d'accepter de mettre en place la convention d'opt-out avec le sapeur professionnel X à partir du 1er novembre 2026.

27. Nomination effective sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire X à partir du 7 octobre 2026.

28. Renouvellement de nomination lieutenant volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, lieutenant volontaire dans le district Sud, au 1er janvier 2027.

29. Renouvellement de nomination lieutenant volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, lieutenant volontaire dans le district Nord, au 1er janvier 2027.

30. Renouvellement de nomination caporal volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, caporal volontaire dans le district Sud, au 1er janvier 2027.

31. Renouvellement de nomination secouriste ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, secouriste ambulancier non-pompier volontaire, au 1er janvier 2027.

32. Renouvellement de nomination secouriste ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, secouriste ambulancier non-pompier volontaire, au 23 décembre 2026.

33. Renouvellement de nomination secouriste ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, secouriste ambulancier non-pompier volontaire, au 16 décembre 2026.

34. Renouvellement de nomination secouriste ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, au 1er janvier 2027.

35. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, au 1er janvier 2027.

36. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, secouriste-ambulancière non-pompier volontaire, au 1er janvier 2027.

37. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, au 16 décembre 2026.

38. Mobilité de pompier volontaire vers une autre zone – Information fin de service

Le Collège de zone décide d'acter la fin de service, pour mobilité vers la Zone Val de Sambre, du sapeur-pompier volontaire X du poste de Dinant à la date du 30 septembre 2026.

39. Démission volontaire adjudant volontaire

Le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, adjudant volontaire, à la date du 30 novembre 2026.

40. Démission volontaire secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide d'accepter la démission de Madame X, secouriste-ambulancière non-pompier volontaire, à la date du 30 octobre 2026.

41. Demande de stage au service IT – Etudiant en cybersécurité

Le Collège de zone décide d'accepter en stage Monsieur X, étudiant en 2e année en conseiller en cybersécurité au Centre de formation IFAPME de Dinant, du 9 novembre 2026 au 31 juillet 2027.

42. Recrutement ouvrier mécanicien D4 – Désignation

Le Collège de zone décide de désigner Monsieur X en tant qu'ouvrier mécanicien D4 à temps plein pour le service Facilities de la zone dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à partir du 1er novembre 2026, au grade et barème D4, sans ancienneté pécuniaire.

43. Recrutement employé administratif – Désignation

Le Collège de zone décide de désigner Madame X en tant qu'employée administrative à temps plein pour les services administratifs de la zone dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à partir du 1er novembre 2026, au grade et barème D4, sans ancienneté pécuniaire.

44. Projet OJ conseil du 13/11/2026

Le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 13/11/2026.

45. Divers

(s) La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT

(s) La Présidente
Mélanie HAVENNE